



## 2<sup>EME</sup> COMITE DE PILOTAGE DU 2<sup>EME</sup> « PAPI »



### REUNION DU JEUDI 27 OCTOBRE 2016 TONNERRE – SALLE DU CONSEIL - MAIRIE

### COMPTE-RENDU

#### ETAIENT PRESENTS (14) :

BESSON Jérôme – DDT10  
BONNET Fabrice – DDT89  
REIGNIER Jérémie – EPTB SGL, Animateur PAPI Seine Troyenne  
COELHO Caroline – Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)  
GEORGES Marcel - Communauté de Communes du Serein  
LEPRUN Jean-Louis – Communauté de Communes du Seignelois  
ROGOSINSKI André – Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Vallée de la Seine  
GOVIN Gérard – Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne  
CHANTEPIE Jean-Pierre – CLE de l'Armançon  
LAPORTE Alain – UFC Que Choisir  
HUPFER Jean-Michel – Conseil départemental de l'Aube  
REIGNER Jérémie – EPTB Seine Grands Lacs  
PERIGAUD Noémie – Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aube  
GAILLARD Lucile – SMBVA  
NUTI Guillaume – SMBVA

#### ETAIENT EXCUSES (17) :

Préfecture de l'Yonne : représentée par la DDT89  
Sous-Préfecture de Côte-d'Or : représentée par la DDT89  
Préfecture de l'Aube : représentée par la DDT10  
DDT 21 : représentée par la DDT89  
BOUJARD Olivier (DREAL Bourgogne-France-Comté)  
CHARDAIRE Olivier – DRIEE Île de France  
MOËS Matthieu – Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)  
DELOT Yves et BLANCHARD Virginie – Communauté de Communes du Florentinois  
PATRIAT Marc – Communauté de Communes du Sinémurien  
SORET Nicolas – Communauté de Communes du Jovinien  
AUGUSTE Valérie – Région Bourgogne-Franche-Comté  
RICHERT Philippe – Région Grand Est  
GOUJARD Pascal – EPTB Seine Grands Lacs  
LAVIER Vincent – Chambre d'Agriculture de Côte d'Or  
HENRIOT Etienne - Chambre d'Agriculture de l'Yonne  
NOGARET Gilles – Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne  
Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aube

### **ETAIENT ABSENTS (19):**

DREAL Grand Est  
Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise  
Communauté de Communes du Chaourçois  
Communauté de Communes du Val d'Armançe  
Communauté de Communes de la Butte de Thil  
Communauté de Communes de l'Auxois Sud  
Communauté de Communes du Canton de Vitteaux  
Communauté de Communes du Montbardois  
Communauté de Communes Ouche et Montagne  
Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon  
Communauté de Communes Bouilly-Mogne-Aumont  
Communauté de Communes du Pays Chablisien  
Yonne Nature Environnement  
Conseil départemental de l'Yonne  
Conseil départemental de Côte d'Or  
Chambre d'Agriculture de l'Aube  
Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or  
Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Bourgogne - Section Côte d'Or

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I. PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DE L'OUTIL PAPI**

- a. **Les principes et objectifs d'un PAPI et les engagements des signataires**
- b. **Des actions adaptées au bassin de l'Armançon et utiles nationalement**

#### **II. AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION**

- a. **Planning prévisionnel et plans de financements initiaux**
- b. **Avancement 2016**
- c. **Proposition de planning 2017 et arbitrage entre les actions prioritaires**
- d. **Perspectives 2018-2021**

Tour de table : présentation des participants et motivations à prendre part au PAPI de l'Armançon.

En leurs absences, l'animateur du PAPI précise l'intérêt de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) et la DREAL BFC (Bourgogne Franche-Comté) pour ce programme.

L'Agence, par son objectif d'amélioration de la qualité des masses d'eaux, souhaite que le modèle puisse être utilisé pour des futurs projets de renaturation et que le savoir-faire puisse être transmis à l'équipe en charge de la gestion des milieux aquatiques du SMBVA (outil d'aide à la décision). Elle précise également qu'elle s'investit au niveau des inondations pour améliorer les connaissances sur ce risque et surtout pour les actions relatives à la protection ou à la restauration des zones d'expansion de crues (ZEC).

La DREAL BFC précise que l'intérêt du PAPI de l'Armançon est qu'il a été entièrement voulu et porté par les élus du bassins, qu'il fait suite à la mise en place du SAGE de l'Armançon à l'échelle du bassin versant complet, et s'inscrit donc dans une logique d'appréhension de la gestion des eaux à tous les niveaux (pas seulement le volet inondation). D'autre part, le PAPI est un outil très utile sur les territoires qui n'ont pas été cartographiés TRI (Territoire à Risque inondation Important) par la Directive Inondation de 2007 mais qui sont vulnérables face à ce risque.

Fabrice BONNET ajoute que l'Etat a aussi soutenu ce PAPI car le bassin versant de l'Armançon est stratégique à l'échelle du bassin de la Seine, car situé en tête de bassin et affluent de l'Yonne qui est un des principaux contributeurs des crues sur la région Ile de France.

Caroline COELHO rappelle l'historique des PAPI du bassin versant. Faisant suite à un premier PAPI (2004-2013) porté par le SIRTAVA, le secrétariat et l'animation de ce 2<sup>ème</sup> programme, initialement portés par le SIRTAVA, ont été récupérés par le SMBVA lors de sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il est rappelé la composition du Comité de Pilotage (COFIL) :

- |   |  |
|---|--|
| ✓ Services de l'Etat :  | ✓ Partenaires financiers :   |
| - 1 représentant de chacune des 3 Préfectures et Sous-préfectures,                    | - 1 représentant de chacun des 2 Conseils Régionaux,   |
| - 1 représentant de chacune des 3 DDT,  | - 1 représentant de chacun des 3 Conseils départementaux,  |
| - 1 représentant de chacune des 2 DREAL,  | - 1 représentant de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.   |
| - 1 représentant du SPC SMYL,   |  |
| - 1 représentant de la DRIIE de bassin.   |  |
| ✓ Collectivités locales :   | ✓ Autres partenaires associés :  |
| - 1 représentant du Syndicat de Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)                  | - 1 représentant de l'EPTB Seine Grands Lacs,  |
| - 1 représentant de chacune des communautés de communes (futures) adhérentes au SMBVA | - 1 représentant de chacune des chambres consulaires (chambres d'agriculture, CCI, CNAMS ou CMA des 3 départements). |
| ✓ CLE de l'Armançon :   |  |
| - 1 représentant de la CLE de l'Armançon,   |  |
| - 1 représentant association UFC Que Choisir,   |  |
| - 1 représentant association Yonne Nature Environnement                               |  |

Bien entendu, la composition du comité de pilotage n'est pas figée et elle est susceptible d'évoluer. Il pourrait par exemple apparaître pertinent de compléter le comité de pilotage par un représentant d'une collectivité assurant le portage d'un SCOT sur le territoire. Dans le même ordre d'idée, un représentant des assureurs pourrait être associé aux travaux du comité de pilotage.

L'ordre du jour est rappelé avant d'être entamé.

## I. PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DE L'OUTIL PAPI

### a. Les principes et objectifs d'un PAPI et les engagements des signataires

La logique et l'imbrication des différentes politiques publiques de réduction des risques, en particulier l'inondation, sont rappelés succinctement (☞ Cf. diaporama). Les Programmes d'Actions sont des outils permettant d'accomplir des actions concrètes subventionnées sur des territoires particulièrement sensibles et vulnérables. Ce Programme est basé sur 7 axes (☞ Cf. diaporama) répondant chacun à un aspect de la réduction du risque (croisement d'un aléa avec des enjeux).

### b. Des actions adaptées au bassin de l'Armançon et utiles nationalement

Chaque axe est abordé brièvement puis les actions sont passées en revue, ce qui permet de faire émerger des questions :

#### ***Réduction de vulnérabilité des entreprises, habitations, bâtiments publics et réseaux (Actions 5.1, 5.2 et 5.3)***

Des interrogations sont portées sur les suites données aux diagnostics de vulnérabilités effectués lors du 1<sup>er</sup> PAPI : sachant que seul le financement des diagnostics était pris en charge par le PAPI (pas les travaux préconisés) et que les PPRi de l'Yonne ne demandent aucune mesure obligatoire pouvant mobiliser des financements via le Fond Barnier, les travaux d'adaptations des bâtis existants n'est pas systématique. Caroline COELHO témoigne de son cas personnel : le diagnostic a permis de mettre en œuvre des mesures d'atténuation lors de la rénovation de son habitation (prises électriques au-dessus de la côte des PHEC<sup>1</sup>, matériaux résistants...). André ROGOSINSKI regrette que les administrés ne se soient pas mobilisés au moment des réunions proposées. Caroline COELHO dit que la commune a fait des réunions bien fréquentées mais qui bénéficiaient de l'« effet 2013 ». La crue de 2013 a aussi permis l'augmentation du nombre de bâtiments diagnostiqués. André ROGOSINSKI dit que l'important pour faire perdurer cette implication, c'est la culture du risque. M. LEPRUN demande qui pouvait être bénéficiaire des diagnostics ; André ROGOSINSKI répond que c'était principalement les habitants de communes pourvues de PPRi. A propos de l'urbanisation, Jean-Pierre CHANTEPIE dit que les PPRi peuvent limiter un zonage d'implantation, mais qu'en absence, le SAGE est prescriptif (notamment dans les zones d'expansions de crues). Caroline COELHO ajoute qu'il est possible même au RNU (majorité des communes du bassin) de défendre la construction sur des zones à forts aléas. A ce propos, Alain LAPORTE s'interroge sur la construction rue des Guinandes à Tonnerre, au milieu d'une zone inondée. Caroline COELHO répond que lors de l'élaboration du PPRi, un « îlot » constructible sous conditions (zone bleue) avait été laissé.

Les membres du Comité de Pilotage s'accordent à trouver nécessaire, en plus des habitations, la poursuite des actions de réduction de vulnérabilité des entreprises et bâtiments publics. En plus des diagnostics, les entreprises seront incitées à élaborer un Plan de Continuité des Activités (PCA), sorte de Plan Communal de Sauvegarde (PCS) interne. Concernant la vulnérabilité sur les réseaux : il est important de connaître l'existant et surtout d'anticiper l'avenir. Pour cela, les cartes d'aléa issues du modèle hydraulique seront d'une grande aide pour les opérateurs de réseaux (réseau géré + intercommunications pour éviter effet dominos).

La DDT10 propose son aide pour l'identification des enjeux.

Les CCI pourront s'investir dans les diagnostics de vulnérabilités. Dans l'Aube, l'articulation avec la SLGRI de Troyes permettra d'entamer des réflexions sur ce sujet.

<sup>1</sup> PHEC : Plus Hautes Eaux Connues

### **Gestion de crise (Actions 2.1, 3.1 et 3.2)**

Concernant l'information en période de crise, M. LEPRUN dit que la communication passait mieux par le passé, lorsque le relais d'alerteurs sur le terrain existait encore. Guillaume NUTI précise que ces réseaux d'informateurs sur le terrain en période sensible ont été abandonnés au profit de stations automatisées et centralisées par les SPC<sup>2</sup>. Ces stations permettant de sécuriser la chaîne d'information (en cas d'absence d'un des maillons par exemple) et de faire de la prévision de crue pour l'aval. Toutefois sur les têtes de bassin, plus réactives et moins bien pourvues en stations de débit, relancer un réseau d'alerteurs pourrait être une idée à suivre (à l'instar du « réseau des sentinelles » mis en place par le Syndicat de Rivière Brévenne-Turdine (69)<sup>3</sup>).

André ROGOSINSKI rappelle que le dispositif d'alerte aux hautes eaux mise en place lors du 1<sup>er</sup> PAPI sur la Brenne amont (non couverte par Vigicrues) et en étude sur l'Armançon amont dans le 2<sup>ème</sup> PAPI de l'Armançon permet de répondre en partie à cette problématique.

Les élus regrettent la logique de prévention (« du parapluie ») qui implique des alertes incessantes. Ils mettent en garde de ne pas recevoir trop d'alertes, car elles demandent de savoir les hiérarchiser pour arbitrer entre diffuser l'alerte ou non. Le fait d'expliquer les différents types de crues et les délais de réactions associés (crues lentes de plaine à l'aval, réaction rapides des coteaux aux orages notamment, etc.) aux destinataires des alertes est débattu.

### **Outils de modélisation (action 1.1)**

En prévision de la diffusion des résultats du modèle, une attention particulière devra être portée sur la communication, notamment vis-à-vis des autres risques inondations et des zonages PPRi existants. Les cartes permettent de connaître les profondeurs d'eau pour certains scénarios : elles n'auront toutefois aucune valeur juridique ou prescriptive.

Il est demandé si d'autres expériences de modélisations sont connues (autres syndicats, services de l'Etat). Guillaume NUTI confirme que de tels logiciels de modélisation sont désormais utilisés de façon automatique pour l'élaboration des PPRi ou d'autres projets d'aménagements. Les DREAL ont aussi des modélisateurs en interne qui viennent assister ponctuellement certains territoires. Les scénarios sont souvent travaillés en périodes de retour (vicennale, centennale) car ils répondent à des besoins régaliens et réglementaires. Toutefois, dans le cas du PAPI de l'Armançon, le type de rendu sera différent : afin de suivre la logique engagée par les SPC, il s'agira de produire des cartes d'inondation pour un pas régulier en hauteur d'eau (tous les 50cm à l'échelle à Tronchoy par exemple). Ainsi, les recueils de cartes permettront en crue d'encadrer les valeurs de hauteurs données par Vigicrues par les zones inondées potentielles correspondantes. Ce n'est donc pas un modèle « temps-réel » capable de prévoir l'enveloppe de la crue en fonction de l'hydrogramme d'entrée.

Il est proposé, de consacrer la deuxième partie du prochain COPIL (octobre 2017) à des ateliers de travail. La communication des résultats aux communes et au grand public fera l'objet d'un de ces ateliers. Cette communication sera l'occasion de rappeler à quelles types d'inondations répond le modèle et à quelles types il ne répond pas (cf. gestion de crise ci-dessus).

<sup>2</sup> SPC : Service de Prévision des Crues

<sup>3</sup> [http://www.irma-grenoble.com/PDF/risques\\_infos/N31/31article09.pdf](http://www.irma-grenoble.com/PDF/risques_infos/N31/31article09.pdf)

***Incitation, puis accompagnement des écoles et communes à la mise en œuvre d'opérations Mémo'Risk (Action 1.4)***

L'action « Mémo'Risk » est à destination des scolaires (principalement primaires mais aussi collèges). Jean-Pierre CHANTEPIE dit que le CIEBA (Centre d'Initiation à l'Environnement du Bassin de l'Armançe) travaille déjà avec les collèges et lycées du secteur : il pourrait être un partenaire relais pour cette action.

Un contact sera pris avec le CIEBA pour connaître leur volonté de participer ou non à cette action.

***Poursuite du programme de pose de repères de crues (Action 1.5)***

Les 150 repères présentement posés sont ceux issus du 1<sup>er</sup> PAPI qui n'avaient pas pu l'être. Fabrice BONNET demande à quoi correspondent les jours consacrés à l'action 1.5 en 2017 et 2018. Guillaume NUTI répond qu'il s'agit principalement de terminer la pose et l'export de la base de données vers la base nationale en ligne, mais qu'il était présumé la pose de repères de nouveaux repères (crue 2016 sur l'Armançe et St Florentin par ex.). Fabrice BONNET insiste sur la nécessité de terminer la première programmation avant d'en débiter une autre. La clôture d'une opération permettant une bonne publicité (communication) et sera un des jalons de la réussite du 2<sup>nd</sup> PAPI.

La priorité sera donnée à la pose des 150 repères initiaux ainsi que leur mise en commun sur la base de données nationale<sup>4</sup>. Vu le planning, la capitalisation d'informations sur les prochaines crues devra suffire dans un premier temps (levés de laisses des crues mais pose de nouveaux repères dans un second temps).

## **II. AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION**

**a. Planning prévisionnel et plans de financements initiaux**

Un schéma de l'articulation des différentes actions du PAPI, principalement celles découlant des résultats du modèle, est présenté (☞ Cf. diaporama p. 15/25 et rappelé en fin de ce document). Il apparaît clairement que le retard pris cette année 2016 suite à des surcharges de calendrier sur d'autres thématiques (cf. II.b.) devra obligatoirement être rattrapé en 2017 pour lancer les actions avant le bilan à 3ans.

**b. Avancement 2016**

Le plan de charge et les actions prioritaires de l'année 2016 avaient été adaptés du plan de charge conventionné lors de la signature du programme d'actions. L'ajout de la fin de l'opération « repères de crues » en faisait partie.

Le plan de charge 2016, arrêté lors du comité de pilotage de décembre 2015 a évolué : le temps consacré à la modélisation a diminué de moitié à cause d'une augmentation forte du temps passé :

- Au fonctionnement du syndicat (principalement pour l'accompagnement de la création du SMBVA),
- A l'animation du PAPI (participation à des journées techniques, COPIls, visites terrain, travail sur la mise en place de la GEMAPI...),
- A la gestion de crise et aux retours d'expérience, dont interpellations sur le ruissellement (non inscrit dans le PAPI).

<sup>4</sup> <http://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr>

**c. Proposition de planning 2017 et arbitrage entre les actions prioritaires**

Le programme d'actions s'échelonnant sur 6 ans avec un bilan à mi-parcours, une vision moyen terme est indispensable à l'avancée des différentes actions programmées et à leur articulation. La validation du plan de charge et du calendrier par action pour l'année 2017 doit donc être décidée sur la base d'un plan de charge et d'un calendrier pluriannuels (2017-2021).

• Priorités du PAPI :

Il est rappelé que le 1<sup>er</sup> PAPI (2007-2013) a permis de conduire de nombreuses études visant à améliorer la connaissance du bassin versant et de son fonctionnement. Ce 2<sup>nd</sup> PAPI doit conduire à des résultats concrets permettant de réduire la vulnérabilité du bassin versant. La majorité des actions prévues dans le PAPI découlent des résultats de la modélisation hydraulique.

La priorisation des actions recommandée par le Comité Technique est proposé au comité de pilotage :

- 1. Modélisation** : doit être terminée pour fin 2017 afin d'avoir pu commencer à exploiter ses résultats pour la révision des 3 ans (fin 2018),
- 2. Automate d'appel en masse** : Mise en place de la prestation en 2017,
- 3. Ralentissement dynamique** : Initier les études et travaux sur l'Oze.

Cette priorisation fait l'unanimité.

- Le planning de modélisation, les plans de charge 2017, 2018 et par actions sur 6ans (en annexes du présent compte rendu) sont présentés.

Trois points de blocages (retards importants pressentis) sont identifiés :

- Le manque de données topographiques nécessaires à l'avancée de la modélisation sur le secteur amont et les délais de livraisons possibles,
- Le travail sur le ralentissement dynamique sur les têtes de bassin versant devant aboutir à des travaux avant la fin du PAPI en 2021,
- Le travail sur les zones d'expansion des crues potentielles sur le bassin.

Le syndicat propose d'engager un géomètre prestataire pour la première étude mais de garder les deux suivantes en interne en s'appuyant sur le recrutement d'un agent supplémentaire pour les études concernant le ralentissement dynamique (2017-2018) et sur l'accueil d'un stagiaire de 6 mois pour les travaux de restauration de zones d'expansion de crues (1<sup>er</sup> semestre 2018).

Ces propositions sont adoptées par le comité de pilotage, qui souligne l'urgence du délai pour la prestation topographique.

Concernant les actions de réduction de vulnérabilité du bâti, l'échéancier se résume en :

- 2017 : connaissance de l'aléa (résultats cartographiques issus du modèle),
- 2018 : lien avec les enjeux individuels (diagnostics publics, privés, entreprises, réseaux),
- 2019 : travaux (suivant les résultats des diagnostics effectués).

**Les plans de charges et les calendriers présentés, notamment celui de l'année 2017, sont approuvés par les membres présents.**

Avant de clore la séance, Caroline COELHO et Lucile GAILLARD ouvrent les discussions sur les actualités en cours à l'échelle du bassin de la Seine à l'amont de Paris.

- Le SMBVA est associé aux séances de travail d'élaboration des missions et statuts d'un futur syndicat mixte ouvert pouvant revendiquer le label EPTB à l'échelle du bassin versant Seine Amont, en lieu et place de l'EPTB Seine Grands Lacs dont les statuts actuels (syndicat interdépartemental) et le transfert de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) aux communes ou leurs EPCI ne permettront plus la gestion (notamment) des grands lacs après le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- D'autre part, suite aux inondations de mai-juin 2016, le préfet coordonnateur de bassin Jean-François CARENCO, a reçu une lettre de mission du premier ministre Manuel Valls lui demandant de mettre sur pied un programme d'études sur le fonctionnement hydrologique du bassin de la Seine dans l'idée de renforcer la prévention par rapport au risque inondation et de sécuriser le soutien d'étiage. Un rapport d'étape est attendu pour fin octobre. Les éléments de diagnostic rassemblés lors de ce travail devront être partagés avec les acteurs clé du bassin.

En l'absence de remarques ou de questions supplémentaires, Caroline COELHO remercie les participants de leur présence et clôture la réunion.

## **Conclusion :**

**Ce comité de pilotage a permis de réunir l'ensemble des collèges de représentants, notamment les communautés de communes, qui seront en charge de la gouvernance du SMBVA au 1<sup>er</sup> janvier 2018. A cette date, ces EPCI seront compétents pour la GEMAPI mais aussi pour d'autres sujets en liens avec les inondations (urbanisme, développement économique, etc.).**

**Le passage en revue de chaque action a permis des échanges nourris et l'appropriation opérationnelle des sujets par les parties prenantes. Les actions de réduction de vulnérabilité, programmées à partir de 2018 ont longuement été abordées en tant que véritable plus-value du PAPI. Les DDT et les CCI aideront à sélectionner les enjeux et mettre en place les diagnostics. De même, l'opération de pose de repères de crues, une fois terminée, sera un bon moyen de communication et de validation de l'axe « culture du risque » du programme. Toutefois la majorité des actions repose sur les résultats de la modélisation hydraulique (ANNEXE 1). Aussi, les membres du COPIL ont validé la proposition de priorisation des actions pour l'année 2017 :**

- 1. Modélisation : doit être terminée fin 2017 afin de commencer à exploiter ses résultats pour la révision des 3 ans (fin 2018),**
- 2. Automate d'appel en masse : Mise en place de la prestation en 2017,**
- 3. Ralentissement dynamique : Initier les études et travaux sur l'Oze.**

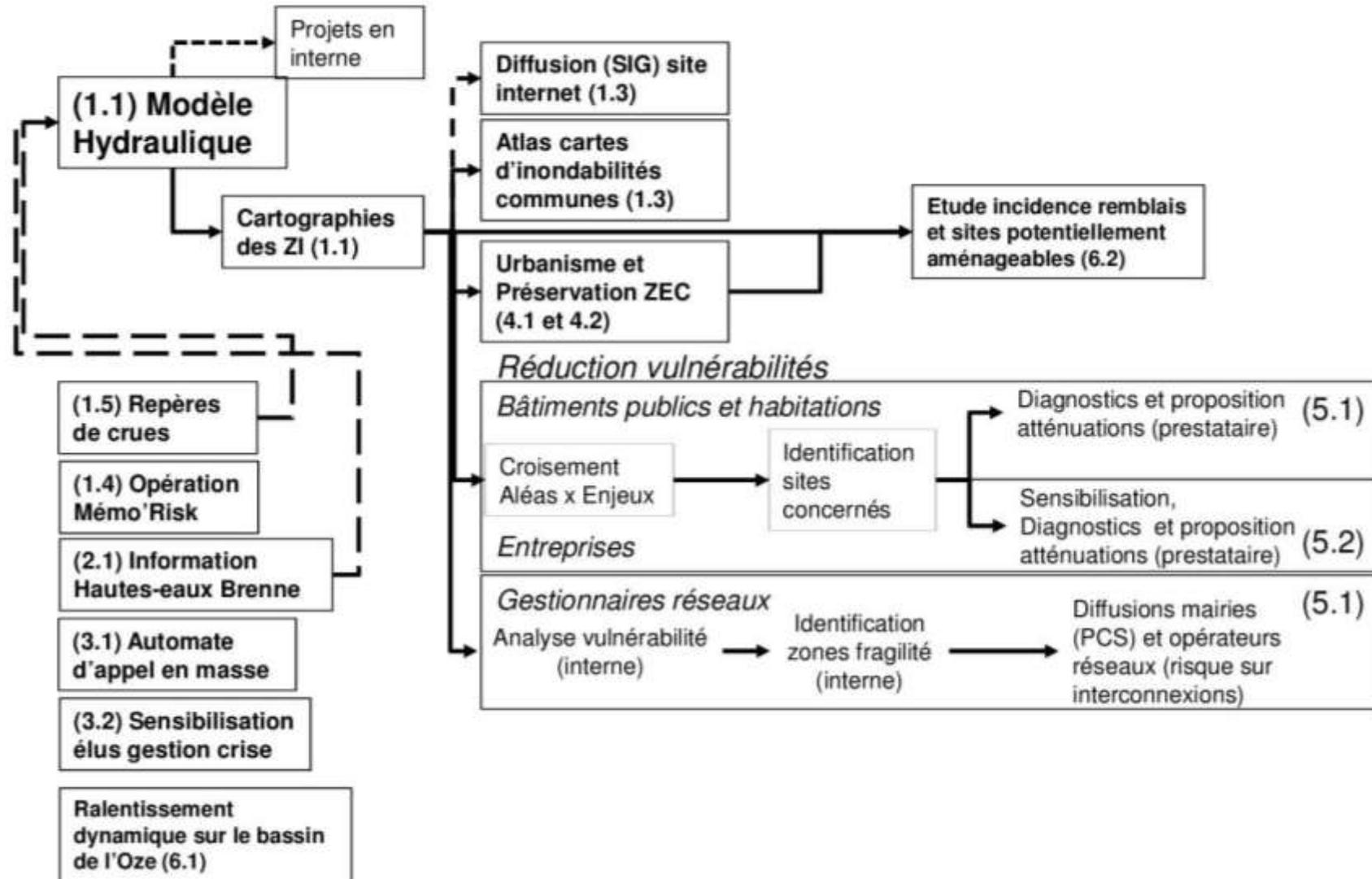
**D'autre part, le retard sur la programmation accumulé en 2016 met en fragilité d'autres actions (modélisation, ralentissement dynamique et zones d'expansion de crues). Le syndicat propose d'engager un géomètre prestataire pour la première étude mais de garder les deux suivantes en interne en s'appuyant sur le recrutement d'un agent supplémentaire pour les études concernant le ralentissement dynamique (2017-2018) et sur l'accueil d'un stagiaire de 6 mois pour les travaux de restauration de zones d'expansion de crues (1<sup>er</sup> semestre 2018). Ces propositions sont adoptées par le comité de pilotage, qui souligne l'urgence du délai pour la prestation topographique.**

**Le COPIL approuve aussi les plans de charges et les calendriers présentés (2017-2021), notamment celui de l'année 2017 (cf. annexes).**

**Le prochain comité de pilotage aura lieu début octobre 2017. Deux comités techniques auront lieu entre temps, le premier en avril pour travailler sur les scénarios de modélisations et le second fin septembre pour préparer le COPIL.**

**Le COPIL d'octobre 2017 sera scindé en deux parties : un point d'étape des actions et du calendrier et un travail en ateliers avec restitution en fin de séance sur les thèmes de la communication autour du modèle, les stratégies d'actions de réduction de vulnérabilité et des aspects d'urbanisme.**

ANNEXE 1 : Organisation des actions et dépendances aux résultats du modèle



Vos interlocuteurs

**S.M.B.V.A**

58 ter, rue Vaucorbe  
 89 700 TONNERRE  
 ☎ : 03.86.55.40.05  
 📠 : 03.86.75.11.41

**Guillaume NUTI**

☎ : 06.01.72.32.06  
 ✉ : papi@bassin-armancon.fr

